

# Avis de la CFE-CGC Orange

26 Mars 2020

◆ Point 7 Présentation des budgets prévisionnels ASC et AEP et leurs orientations

La délégation CFE-CGC Orange du CSE DTSI s'est abstenue pour les raisons suivantes :

- Nous ne souhaitons pas participer à un accord de gestion avec lequel nous ne sommes pas en phase mais nous ne souhaitons pas ralentir l'ouverture, déjà tardive, des prestations proposées aux Ouvrants Droits et de plus sans les vacances enfants à ce jour...

- Nous rappelons, que bien que la CFE CGC Orange soit arrivée en tête aux élections professionnelles 2019 au CSE DTSI, notre politique de prestations d'Activités Sociales et Culturelles n'est pas acceptée par les élus des autres organisations syndicales.

Pourtant dans les CSE qui la déploient, les prestations ont été ouvertes dès le début d'année pour les ouvrants droits et ayants droits, enfants compris, avec un seul portail de commande, sans contrainte autre que l'URSSAF, et sans déclaration de QF.

- Enfin concernant la prestation restauration, qui est une prérogative du CSEE et non de l'entreprise, nous réaffirmons notre attachement à la restauration collective Orange, RIE ou RIA, avec un subventionnement accessible à tous, équitable, par les titres restaurants.

Ce moyen de paiement, qui ne devrait pas être réservé qu'aux télétravailleurs Orange, offrirait aussi aux cantines Orange servant moins de 100 repas jour une viabilité économique en acceptant les sous-traitants voire des externes. Les RIE et RIA les acceptent et pas nos propres restaurants : que faut-il en penser ?

**Vos élu(e)s au CE DTSI :**

AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie,  
CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien,  
FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OJADI  
Mahmoud, TEISSANDIER Richard  
AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique,  
ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY  
Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN  
Gabriel, SOURISSEAU Hervé

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

